



TERMES & CONDITIONS DE IZITRACK (by Biz Up srl)

Conditions Générales

1. Les conditions suivantes s'appliquent à tous les événements de IZITRACK by Biz Up srl (repris plus bas comme « IZITRACK » Rue de l'Abbé Toussaint 2, B-4950 Ovifat, en particulier avec les Trackdays où les participants participent avec leurs propres véhicules ainsi qu'avec les véhicules de location de IZITRACK, au sein de IZITRACK ainsi que des séances de conduite publiques ou des événements de tours en taxi et organisation d'événements sur piste ou de tours en taxi pour le compte de tiers. Les séances de pilotage publiques et les Trackdays sont des événements organisés sur un circuit de course ou sur piste fermée, sur lesquels les participants sont autorisés à utiliser leurs véhicules sans limitation de vitesse, dans le respect des règles applicables auxdits événements. Les baptêmes de piste consistent à embarquer des passagers dans des voitures pilotées par des pilotes expérimentés.

2. Tous les événements organisés ne servent pas à atteindre des vitesses maximales ou à inciter les participants à tenter de battre des records de temps au tour.

3. Seules les personnes possédant un permis de conduire valable pour la catégorie de la voiture utilisée lors de l'événement peuvent y participer. Les participants doivent accepter d'adopter un comportement toujours courtois à l'égard des autres participants. Les participants qui participent à un événement avec leur propre voiture le font à leurs risques et périls. Sur certaines épreuves où cela est exigé, il faut justifier d'au moins une assurance responsabilité civile légale et la voiture doit être conforme au code de la route du pays de l'épreuve. Sur les autres épreuves, chaque pilote sera responsable de tout dommage causé à son propre véhicule, quelles que soient les circonstances, sans discussion sur la faute en cas de collision entre deux ou plusieurs voitures. Il est de la responsabilité du participant de vérifier les règles et règlements de l'événement. Dans le cas où le participant prend part à un événement avec une voiture qui ne lui appartient pas, une déclaration de consentement du propriétaire concernant l'utilisation de sa voiture lors de l'événement doit pouvoir être fournie.

4. Il est nécessaire que les ceintures de sécurité du véhicule soient utilisées pendant l'événement et qu'un casque soit porté en permanence sur le circuit. Les participants ne doivent pas se mettre en danger eux-mêmes et ne doivent pas mettre en danger les autres participants ni les autres véhicules utilisés, que ce soit de façon intentionnelle ou par négligence grave. Les instructions de l'organisateur, de ses représentants et de ses différents assistants, ainsi que les instructions relatives au pilotage doivent être suivies sans réserve. Les panneaux d'avertissement et les drapeaux doivent être observés et respectés à tout moment et les participants doivent se comporter en conséquence. IZITRACK ou l'organisateur responsable se réserve le droit d'exclure un participant de l'événement à tout moment. Dans un tel cas, aucun remboursement ne sera effectué pour les frais, dépenses ou dépenses encourues pour la participation.

5. La participation au briefing des pilotes est obligatoire pour chaque participant.

6. Les passagers doivent être âgés d'au moins 16 ans et participent à l'événement à leurs propres risques. Durant un Trackday, il ne pourra jamais se trouver plus de 2 personnes en même temps dans une même voiture.

7. Le participant est responsable de sa propre assurance pour tous les risques liés à sa participation à l'événement et toute responsabilité est déclinée par IZITRACK. IZITRACK décline ainsi toute responsabilité pour tout dommage causé aux risques et périls du participant, y compris dans les situations où un instructeur conduit le véhicule. Dans le cas de véhicules privés, le propriétaire du véhicule ou le participant autorisé à l'utiliser est responsable de tous les dommages causés. IZITRACK n'accepte aucune responsabilité concernant les dommages causés, aux risques et périls du participant, à la voiture privée de celui-ci, y compris dans les cas où un instructeur IZITRACK conduit le véhicule.

8. Le participant reconnaît les règles d'utilisation du circuit qui s'appliquent à l'événement auquel il participe et doit s'engager à les respecter.

9. Les modes de paiement suivants sont acceptés par IZITRACK. Tout mode de paiement non mentionné ne pourra être accepté. Paiement en espèces ou virement bancaire en euros, Cartes de crédit (American Express, Visa, Mastercard, Diners Club, UnionPay), Cartes de débit (American Express, Visa, Mastercard, Diners Club, Maestro et V-Pay). À moins qu'un mode de paiement alternatif ne soit présenté, IZITRACK se réserve le droit d'autoriser (ou de réautoriser) des frais supplémentaires à partir de votre mode de paiement pour les frais supplémentaires encourus lors de la réservation. Dans le cas de paiements en espèces, par carte de débit ou par virement bancaire, RSR peut demander d'autoriser une carte de crédit à titre de garantie.

10. Tous les frais encourus par le participant, par exemple dus à des dommages au parcours (garde-corps, murs de pneus, frais d'entretien de la piste dus à l'abandon du parcours, etc.) ou à l'utilisation de véhicules tracteurs dans le cadre de la participation à l'événement, doit être supporté par le participant. Les frais seront payés directement et sans délai à l'exploitant du circuit. Si des frais supplémentaires liés à l'incident devaient être reçus par IZITRACK à une date ultérieure, le participant s'engage à rembourser ces frais à IZITRACK sur présentation d'une preuve. Si un Trackday est réservée par un organisateur tiers et que le rôle de IZITRACK se limite à inscrire les participants à cet événement, les termes et conditions propres à l'organisateur tiers, que le participant reçoit de façon distincte avant le début du contrat, sont d'application.

11. Le participant ne souffre d'aucun problème cardiaque ou rachidien ou de toute autre maladie ou déficience pouvant affecter la participation à l'événement.

12. Tous les événements ont lieu quelles que soient les conditions météorologiques. IZITRACK se réserve le droit de modifier l'événement ou d'annuler l'événement en cas de force majeure ou de circonstances extraordinaires telles que pour respecter l'instruction ou la décision de la direction et/ou de l'exploitant du circuit. Il en va de même en cas d'ordre officiel émanant du gouvernement ou de toute autre entité publique. Cela ne constitue pas un droit de réclamation pour dommages et intérêts ou pour remboursements de frais à l'encontre de IZITRACK. Pour toutes les conditions du présent contrat, la force majeure est comprise comme étant toute circonstance pouvant entraîner l'inexécution ou le retard dans l'exécution des obligations d'une partie, découlant de ou causée, directement ou indirectement, par des

forces échappant à son contrôle, y compris, sans s'y limiter, les grèves, les arrêts de travail, les accidents, les actes de guerre ou de terrorisme, les troubles civils ou militaires, les catastrophes nucléaires, les maladies, les épidémies, les pandémies ou l'apparition d'une maladie généralisée, les catastrophes naturelles et les pertes ou le dysfonctionnement des services publics, des communications ou des services informatiques (logiciel et matériel). Il est entendu que le motif de force majeure intervient dans les cas où IZITRACK n'aurait pas pu raisonnablement prévoir ces situations et IZITRACK déploiera des efforts raisonnables pour reprendre ses activités dès que possible.

a. Si l'événement réservé doit être annulé avant le début par l'organisateur de l'événement ou IZITRACK en raison de circonstances de force majeure, IZITRACK émettra un bon de la valeur de la réservation valable jusqu'à la fin de l'année civile, 3 ans à compter de la date de l'événement. qui pourra être utilisé par le participant à un événement du même type organisé par IZITRACK une fois que la circonstance gênante aura cessé. Il en va de même en cas de fermeture de la piste ou de modification de l'horaire et des heures d'ouverture de la piste. Certains frais de tiers peuvent également être exclus, par exemple : l'entrée au Trackday, le transport, l'hébergement, selon les circonstances.

b. Si une fermeture se produit pendant un événement commencé, IZITRACK émettra un bon pour le kilométrage ou les tours non utilisés (à l'exclusion des frais de journée sur piste et de tiers, par exemple : entrée sur piste, transport, hébergement) valable jusqu'à la fin de l'année civile, 3 ans à compter de la date. de l'événement, qui pourra être utilisé par le participant à un événement du même type organisé par IZITRACK une fois que la circonstance gênante aura cessé.

13. En cas d'annulation par le participant des événements réservés ou du véhicule réservé ainsi que d'autres services, un remboursement est effectué comme suit :

a. Les annulations effectuées dans les 30 jours avant la date convenue ne seront pas remboursées.

b. Les annulations entre 30 et 60 jours avant la date convenue recevront un bon d'achat de 50 % de la valeur (hors frais Trackday et tiers, par exemple : entrée Trackday, transport, hébergement) valable jusqu'à la fin de l'année civile, 3 ans à compter de la date de résiliation.

c. Les annulations effectuées 60 jours ou plus avant la date convenue recevront un bon d'achat de 75 % de la valeur (hors frais Trackday et tiers, par exemple : entrée Trackday, transport, hébergement) valable jusqu'à la fin de l'année civile, 3 ans à compter de la date de résiliation.

14. Une copie signée des présentes conditions générales doit être remise à IZITRACK lors de l'inscription à l'événement.

15. Si une dashcam est installée dans le véhicule loué, les participants et les accompagnants conviennent en signant ci-dessous que le voyage sera enregistré pour leur sécurité par IZITRACK. Le consentement comprend également les enregistrements de photos, de sons et de vidéos qui sont enregistrés pendant l'événement. IZITRACK a le droit d'utiliser ces enregistrements gratuitement à des fins publicitaires. Une défaillance technique de l'équipement d'enregistrement vidéo entraînant une perte de la vidéo ne donne droit au participant à aucune forme de remboursement.

16. Les parties conviennent de soumettre tout litige découlant de ou en relation avec ce contrat à la juridiction des tribunaux de Verviers en Belgique, ou, à la discrétion exclusive de IZITRACK, à tout autre tribunal où le client a sa résidence ou sa propriété.

Bons et Chèques Cadeaux

1. Les chèques-cadeaux sont destinés à l'achat d'un service ou d'un forfait ou d'une valeur, dans certains cas pour un tiers en cadeau et/ou dont la date d'utilisation n'est pas encore connue.

2. Les commandes de bons cadeaux ne peuvent être annulées que dans les 14 jours suivant l'achat et sont soumises à des frais d'administration de 10% de la valeur du bon (minimum de 50€). Les chèques-cadeaux annulés après 14 jours ne seront remboursés sous aucune forme, y compris en cas de « changement d'avis » ou de « cadeau non désiré ».

3. La fenêtre d'annulation de 14 jours s'applique uniquement aux chèques-cadeaux, et non aux bons fournis par IZITRACK pour les bons de kilométrage/tours restants ou aux forfaits ou services annulés. Les bons fournis pour les miles/tours restants ou les forfaits ou services annulés ne peuvent être remboursés sous aucune forme.

4. Les bons et les chèques ne sont pas transférables, sauf accord spécifique de IZITRACK.

5. Les bons expirent à la fin de l'année civile, 3 ans à compter de la date d'émission.

6. Dans les cas où les prix des forfaits ont changé depuis l'émission, le client est responsable de payer toute différence ou a le droit d'utiliser la valeur du bon comme crédit pour un autre forfait ou service IZITRACK.

7. Les montants restants après l'utilisation des bons ne seront restitués que sous la forme d'un bon et ne peuvent être remboursés ou retournés en espèces. Les montants restants inférieurs à 50 € ne seront remboursés sous aucune forme.

Pour la location d'un véhicule

1. IZITRACK propose ses propres véhicules et des véhicules tiers qui peuvent être loués lors de divers événements (Trackdays, sessions publiques, sessions de maîtrise du volant et « road tours »).

2. Les véhicules sont vérifiés par IZITRACK et sont mis à disposition du locataire dans un état totalement opérationnel et irréprochable au niveau de la sécurité. Les pneus neufs et/ou les freins neufs ne sont pas garantis pour les locations, la voiture sera fournie dans un état technique adapté au forfait de location convenu. Après l'expiration de la période de location, le véhicule doit être restitué immédiatement à IZITRACK (voir point 3). RSR vérifiera une nouvelle fois les véhicules après leur retour. S'ils ne sont pas restitués entièrement ravitaillés (essence à 98% d'octane – SP98), l'organisateur facturera 2,50€ par litre de carburant manquant au locataire. Dans le cas où le véhicule rendu présente un état de saleté avancé (en particulier à l'intérieur), le locataire doit payer les frais de nettoyage qui lui sont demandés par IZITRACK. IZITRACK décline toute responsabilité pour les objets oubliés dans les véhicules.

3. Les véhicules doivent toujours être restitués à IZITRACK au plus tard à 20h00 (sous réserve de tout autre accord explicite). En cas de retour effectué en retard, IZITRACK facturera au locataire des frais supplémentaires équivalents à 15% du service réservé.

4. Les véhicules sont destinés à être utilisés sur le circuit de Spa-Francorchamps ainsi que sur d'autres circuits et sur la voie publique. Les véhicules doivent être utilisés de manière appropriée et responsable. Les frais de carburant ou de péage sont à la charge du locataire. Le locataire se conformera à toutes les dispositions légales liées à la location et notamment aux règles du Code de la route. Le locataire est tenu de payer les amendes, pénalités et tous les autres frais de ce genre liés à l'utilisation d'un véhicule.

5. La sous-location du véhicule loué par un client de IZITRACK à des tiers n'est pas autorisée. Seuls le locataire et / ou les personnes désignées dans le contrat sont autorisés à conduire. IZITRACK se réserve le droit de proposer au locataire un véhicule alternatif à sa seule discrétion (par exemple à cause de mauvaises conditions météorologiques, sur base des compétences du conducteur, en fonction de la disponibilité du véhicule, etc.). Dans ce cas, le locataire doit être informé immédiatement du changement de véhicule. Une éventuelle différence positive entre le prix du véhicule réservé et le prix du véhicule réellement utilisé sera échangée contre un bon valable jusqu'à la fin de l'année civile, 3 ans après la date de conduite. Les frais engagés par le locataire jusqu'à ce moment-là ne seront pas remboursés par IZITRACK.

6. Pendant un voyage, le locataire se doit de vérifier ce que le tableau de bord du véhicule indique, en particulier la (les) température(s) du moteur, de l'huile et de l'eau. Dès que le locataire constate une anomalie lors de l'utilisation du véhicule, celle-ci doit être signalée immédiatement à IZITRACK. Toute suspicion de problème doit également être signalée immédiatement à IZITRACK, car l'absence d'intervention pourrait être susceptible d'endommager considérablement le véhicule. Le locataire s'engage à payer tous les frais résultant d'un surrégime du moteur, d'un changement de vitesse mal effectué ou de tout autre dégât survenu suite à une mauvaise utilisation du véhicule et qui nécessite la vérification technique du moteur.

7. Le véhicule doit être utilisé à bon escient. IZITRACK se réserve le droit d'exclure le locataire de l'événement ou de stopper la période de location du véhicule en cas d'utilisation incorrecte (pour cause de dérapages, de patinage volontaire, etc.) et en cas de manœuvres incorrectes répétées ou réellement inappropriées. Le remboursement de la partie non utilisée de la réservation (le cas échéant) du véhicule n'a pas lieu dans de tels cas. Le locataire doit payer tous les frais nécessaires pour rembourser les dommages et / ou l'usure supérieure à la normale du véhicule (en particulier au niveau des pneus) résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci. L'usure moyenne est considérée comme n'excédant pas un jeu de pneus et/ou un jeu de plaquettes de frein par 1 000km parcourus sur piste (ou proportionnelle au km parcouru).

8. Concernant les forfaits relatifs au kilométrage préalablement défini, aucun remboursement ou crédit ne sera effectué pour les kilomètres non parcourus durant la période de location. Des exceptions sont faites en cas de fermeture anticipée du circuit ou en cas d'arrêt anticipé de l'événement qui surviendraient en raison d'une faute commise par un tiers ou en cas de force majeure, suite à quoi il serait impossible pour le locataire d'un véhicule de parcourir l'intégralité des kilomètres prévus dans le contrat, notamment par manque de temps.

Dans ce cas, les kilomètres non parcourus sont crédités sous forme de bon valable jusqu'à la fin de l'année civile, 3 ans à compter de la date de conduite.

9. Le locataire est responsable du remboursement de tout dommage causé au véhicule loué ou mis à disposition dans le cadre d'un forfait, à la piste (par ex. glissières de sécurité / barrières), aux autres véhicules ou à d'autres personnes et de tous les frais médicaux éventuels, y compris dans le cas où un instructeur est assis sur le siège passager au moment des faits. Cette responsabilité s'applique également au locataire dans le cas où l'instructeur doit prendre les commandes pour l'aider (par exemple, lorsque l'instructeur s'empare du volant pour tenter d'éviter un accident) et également dans les cas où l'instructeur conduit lui-même le véhicule loué.

10. IZITRACK se réserve le droit de demander un acompte et/ou d'exiger des instructions sur toute voiture de location à tout moment. Le client est responsable de tous les coûts associés. Les annulations de réservations dues à l'incapacité de payer ces frais ne seront pas remboursées.

11. IZITRACK exige qu'une carte de crédit soit présentée pour l'autorisation de paiement comme garantie pour toutes les réservations de location de voiture, y compris les réservations payées en espèces ou par carte de débit. À moins qu'un mode de paiement alternatif ne soit présenté, IZITRACK se réserve le droit d'autoriser ou de réautoriser des frais supplémentaires à partir de votre mode de paiement ou de votre carte de crédit autorisée pour les coûts supplémentaires encourus lors de la réservation. Les annulations de réservations dues à l'impossibilité de fournir une carte de crédit ne seront pas remboursées.

Concernant la responsabilité financière lors de l'utilisation d'une voiture de location

1. Le locataire accepte d'être responsable de tous les dommages intérieurs/extérieurs, du vol ou des défauts mécaniques (par exemple : défaut d'embrayage) qui surviendraient durant la période de d'utilisation ou location et résultant d'une négligence et/ou d'une mauvaise utilisation du véhicule. Cela est valable quelle que soit la voiture réservée. Le locataire est également responsable de tous les frais de réparation demandés ou des estimations de coûts faites par des tiers.

La responsabilité du locataire en matière d'indemnisation des dommages est limitée au seul montant de la perte réelle ou au montant de la valeur perdue, indépendamment des plafonds susmentionnés. Le locataire est en droit de prouver et de contester les dommages causés par une prétendue négligence ou une prétendue mauvaise utilisation du véhicule. Le locataire est également en droit de prouver que la perte de valeur est moins importante que celle indiquée. En cas de dommages causés intentionnellement, une réclamation équivalant à 100% de l'évaluation des dégâts sera effectuée, indépendamment des plafonds susmentionnés. En effectuant le paiement de ces frais, le locataire/conducteur n'acquiert toutefois pas la propriété du véhicule ou des pièces détachées du véhicule.

2. En cas de dommages causés par des tiers sur la voie publique, le locataire accepte la responsabilité des réclamations faites par les tiers à concurrence de 5 000€. En cas de dommages causés intentionnellement ou en raison d'une négligence grave, une réclamation équivalant à 100% de l'évaluation des dégâts sera effectuée, indépendamment des plafonds susmentionnés.

IZITRACK se réserve le droit d'exiger un dépôt sur tout type de véhicule à sa seule discrétion (par exemple en cas de mauvaises conditions météorologiques ou en fonction de l'âge du conducteur et de sa façon de conduire).

Concernant la participation aux baptêmes de piste

1. IZITRACK propose aux participants des tours de piste en tant que passager des voitures de la flotte IZITRACK (également appelés « taxi laps »).

2. Cette activité en particulier n'a pas pour but d'atteindre les vitesses maximales des véhicules utilisés.

3. L'organisateur se doit de mettre à disposition des véhicules adaptés à une utilisation sur circuit et en bon état technique. Seuls les chauffeurs désignés et expérimentés pourront effectuer les tours de taxi.

4. Le participant doit prendre connaissance des conditions générales de participation ainsi que des conditions de l'organisateur et de l'exploitant du circuit et est tenu de respecter toutes les règles de bonne conduite énoncées.

5. Le déroulement des « taxi laps » est à la seule discrétion du pilote de la voiture. Le participant n'a pas la possibilité de choisir un style de pilotage spécifique. Il est strictement interdit au participant d'intervenir sur les manœuvres de pilotage. Le participant doit se conformer strictement à toutes les instructions de l'organisateur et du pilote qui lui est attribué.

6. L'organisateur et ses différents agents n'ont aucune responsabilité vis-à-vis des dommages, corporels et/ou matériels, causés au participant durant l'événement, hormis en cas d'acte volontaire ou de négligence grave.

7. Le participant ne souffre d'aucun problème cardiaque ou vertébral ni d'aucune autre maladie ou déficience pouvant affecter sa participation à l'événement.

8. L'organisateur se réserve le droit de faire exécuter les « taxi laps » par un tiers si nécessaire. Ce faisant, l'organisateur s'engage à sélectionner consciencieusement le tiers afin que le participant puisse profiter d'une prestation de même type et de même qualité. Dans de tels cas, l'organisateur ne sera pas responsable des services prestés, mais uniquement de la sélection minutieuse du tiers.

Clause de non-responsabilité

1. Le participant est seul responsable de sa participation à l'événement. Le participant assume seul la responsabilité civile et pénale de tous les dommages causés par lui-même au véhicule qu'il utilise. Le participant renonce à son droit de se tourner vers IZITRACK, ses représentants et ses différents agents, ainsi que l'exploitant du circuit, ses représentants et assistants, pour toute réclamation concernant les dommages corporels, les dommages matériels et la dégradation du matériel lui appartenant, hormis dans les cas où ces dommages sont causés de façon intentionnelle ou suite à une négligence grave.

2. En cas de réclamation de tiers effectuée dans le cadre de l'événement à l'égard d'un participant, le participant libère explicitement IZITRACK, ses représentants et ses différents agents, ainsi que l'exploitant du circuit, ses agents et assistants, de toute responsabilité.

3. Le participant a pris connaissance des conditions de participation de IZITRACK et déclare également se conformer à toutes les conditions et règles émises par l'exploitant du circuit dans le cadre de sa participation à l'événement.

4. Les accords annexes verbaux ne sont pas valables. Pour être valides, les autres accords doivent être conclus sous forme écrite.

IZITRACK (by Biz Up srl) Rue Abbé Toussaint 2, B-4950 OVIFAT, Belgique.

N° d'entreprise : 0889.085.370

Le lieu de juridiction exclusif est le siège social de Biz Up srl. régit par le droit belge.

Nom, prénom :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :